

1

Éliminer la pauvreté extrême et la faim

2

Assurer
tous

l'éducation primaire pour

RAPPORT NATIONAL RELATIF AUX OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation
des femmes

4

Réduire la mortalité infantile

ROYAUME DU MAROC

**RAPPORT NATIONAL
RELATIF AUX
OBJECTIFS DU MILLENAIRE
POUR LE DEVELOPPEMENT**

DECEMBRE 2003

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
Contexte de développement socio-économique du Maroc	13
Lutte contre la pauvreté	15
Education de base	19
Promotion de la femme et relations de genre	23
Santé de l'enfant	27
Santé de la mère	31
Lutte contre les maladies transmissibles	35
- Lutte contre le Sida	35
- Lutte contre le paludisme	39
- Lutte contre la tuberculose	41
Développement durable et protection des ressources environnementales	43
Conclusion	49
Bibliographie	51

INTRODUCTION

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement découlent des recommandations de la Conférence des Nations Unies organisée en septembre 2000 avec la participation de 191 pays dont 147 étaient représentés par leur chef d'Etat ou de gouvernement. La Déclaration du Millénaire comporte huit objectifs principaux :

- Eliminer la pauvreté et la faim.
- Réaliser l'éducation primaire universelle.
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- Réduire la mortalité infantile.
- Améliorer la santé maternelle.
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.
- Assurer un environnement viable.
- Créer un partenariat mondial pour le développement.

Chacun de ces objectifs est assorti de cibles chiffrées qui doivent être atteintes dans un délai de 25 ans, entre 1990 année de base, et 2015 année horizon.

Ce rapport a été élaboré sur la base des informations fournies par les départements ministériels et en partenariat avec les différents organismes des Nations Unies et la mission résidente de la Banque Mondiale au Maroc. Les représentants de la société civile ont été invités à formuler leurs points de vue sur le contenu du rapport. En étant le premier essai pour le suivi des objectifs de la Déclaration du Millénaire, ce rapport comporte les volets suivants :

- Le contexte de développement socio-économique du Maroc.
- La lutte contre la pauvreté.
- L'éducation de base.
- La promotion de la femme et les relations de genre.
- La santé de l'enfant.
- La santé de la mère.
- La lutte contre les maladies transmissibles (Sida, paludisme et tuberculose).
- Le développement durable et la protection de l'environnement.

Dans le premier domaine, le rapport fournit d'une manière synthétique un éclairage sur la situation socio-économique et les grands défis que le Maroc est appelé à surmonter dans les années à venir. Dans les autres domaines, il présente :

- La situation actuelle et les progrès acquis.
- Les difficultés rencontrées.
- L'environnement général conditionnant le succès des efforts à déployer et éventuellement les perspectives d'avenir.
- Les actions prioritaires sur lesquelles les partenaires au développement peuvent centrer leur aide.
- La capacité de suivi et d'évaluation des progrès réalisés.

CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DU MAROC

1- SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le Maroc bénéficie d'une situation géographique privilégiée. Situé au Nord-Ouest du Continent Africain, il est séparé de l'Espagne par le Détroit de Gibraltar, et possède une frontière commune avec l'Algérie à l'Est et la Mauritanie au Sud. S'étendant sur deux façades atlantique et méditerranéenne, ses côtes atteignent une longueur de 3500 km. Le climat est de type méditerranéen au Nord et semi-aride ou aride au Sud. Les montagnes de l'Atlas qui s'étendent du Nord-Est au Sud-Ouest permettent au pays de disposer d'importantes ressources en eau qui sont exploitées notamment pour l'irrigation d'une vaste superficie agricole.

2 - EVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Au cours de la seconde moitié de la décennie 1970, les équilibres fondamentaux de l'économie s'étaient dégradés à la suite d'une politique expansionniste menée dans le cadre du budget de l'Etat. Ils ont été redressés partiellement durant le Plan Triennal 1978-1980. Mais le choix d'une politique de relance économique au début des années quatre-vingt a révélé la fragilité des structures de l'économie face aux effets des facteurs conjoncturels. Le Plan Quinquennal 1981-1985 a été abandonné dès sa deuxième année au profit d'un programme d'ajustement structurel établi en collaboration avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International.

• Rétablissement des équilibres financiers.

La décennie 1980 a été marquée essentiellement par la mise en œuvre des dispositions visant la stabilisation et l'ajustement structurel. C'est une période où les objectifs financiers seront privilégiés, accompagnés toutefois d'un ensemble de réformes de restructuration de l'économie nationale et d'amélioration de la gestion des affaires.

Les mesures et réformes sont synthétisées dans deux programmes dont l'application s'est poursuivie jusqu'aux premières années de la décennie 90 :

- Un programme de stabilisation visant la réduction du déficit du budget de l'Etat et de celui de la balance des paiements. Les mesures prises à cet effet ont permis de limiter les dépenses de l'Etat (y compris celles d'investissement), et de rationaliser les importations. Elles ont été renforcées par la dévaluation de la monnaie nationale en juillet 1985 et en mai 1990.

- Un programme d'ajustement structurel qui a comporté essentiellement la réforme des finances publiques (la réforme du code des douanes et des impôts indirects, la réforme du code de recouvrement des créances publiques, la réforme du code de l'enregistrement et la modernisation de la tarification douanière), la réforme du commerce extérieur, la déréglementation des prix et la réforme du système monétaire et financier.

En ce qui concerne les finances publiques, les réformes entreprises

avaient pour but la modernisation du système fiscal et la rationalisation des dépenses publiques. Le système fiscal a été simplifié par l'instauration de la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les sociétés et l'impôt général sur le revenu. Les allègements fiscaux intervenus dans ce cadre ont permis de stabiliser la pression fiscale à 22 % par rapport au PIB et de concilier ainsi les exigences de financement du budget de l'Etat et celles du développement économique. En dépit des mesures de rationalisation, les dépenses au titre des traitements des fonctionnaires ont continué d'augmenter puisque leur part dans le budget de l'Etat est passé de 30% en 1994 à 36% en 2001, soit 12% par rapport au PIB.

De même, la mise en œuvre d'un programme d'assainissement et de restructuration des établissements publics a abouti à des actions de désengagement de l'Etat de certaines activités économiques et commerciales au profit de l'initiative privée, et à l'établissement de contrats-programmes entre l'Etat et certaines entreprises publiques dispensant des services à caractère public.

Depuis le début des années 80, le Maroc s'est engagé dans un processus de libéralisation du commerce extérieur. Des conditions favorables ont été créées pour impulser le développement des exportations et de nombreuses mesures ont ainsi été décidées : libéralisation de la réglementation de change, ajustement de la parité du dirham, mise en place d'un système de financement favorable aux exportations, réforme du système fiscal, ...

En matière de commerce extérieur, les importations ont été libéralisées par la suppression des listes de produits interdits ou soumis, à des restrictions quantitatives et par une réduction considérable des droits de douanes.

L'ensemble des prix ont été libéralisés à l'exception des prix d'un petit groupe de produits de première nécessité qui font l'objet de subventions (sucre, huile de table, farine et blé tendre).

Il a été également procédé à la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux visant le renforcement de la coopération douanière et commerciale et la non double imposition entre le Maroc et plusieurs pays et à la promotion des exportations à travers le développement du régime du drawback et la création d'un système d'échange de données informatiques au niveau de certains aéroports.

Les réformes structurelles relatives au secteur financier et monétaire ont été mises en œuvre après la période de rééchelonnement de la dette publique (1983-1992). Elles ont comporté notamment :

- La libéralisation de l'activité bancaire par la libéralisation des taux d'intérêt et la suppression des emplois obligatoires.
- La réforme du marché de capitaux afin de dynamiser le marché boursier et renforcer sa sécurité.
- La simplification de la réglementation du change qui a abouti à la convertibilité partielle du dirham en 1993, la libéralisation de plusieurs types d'opérations de capital et la création du marché de change en 1996.
- La restructuration et l'assainissement des institutions financières publiques tels les entreprises des assurances, les régimes de retraites, la réforme du Crédit Populaire du Maroc, la Caisse Nationale du Crédit Agricole et le Crédit Immobilier et Hôtelier, afin d'assouplir les conditions de financement des entreprises et de diversifier leur sources de financement.

Ces réformes et mesures ont donné des résultats satisfaisants au niveau des équilibres financiers :

● **Amélioration du profil des finances publiques.**

La politique menée au cours de la période 1990-2002 a permis de contenir le déficit budgétaire à un niveau soutenable et de développer l'épargne publique de manière à assurer l'autofinancement d'une part plus importante des dépenses d'investissement, et à assouplir ainsi les conditions de financement de l'économie.

Le déficit budgétaire est passé de 3,5% du PIB en 1990 à 2,6% en 2001 ne dépassant pas la barre de 3% en moyenne annuelle entre 1996 et 2002. Cette maîtrise relative du déficit est le résultat de la politique budgétaire mise en œuvre par les pouvoirs publics dans un contexte national marqué par la sécheresse et une conjoncture internationale défavorable caractérisée par la hausse des prix du pétrole.

● **Amélioration des indicateurs de la dette publique extérieure.**

La stabilisation du cadre macro-économique a permis de mettre fin en 1993 au cycle de rééchelonnement de la dette et de reprendre le cycle normal du paiement de la dette extérieure. Elle a également contribué à ramener le poids de la dette globale extérieure (y compris la dette garantie) de 80,8% du PIB en 1993 à 52,1% en 1998 et à 34,7% du PIB en 2002 malgré l'appréciation du dollar par rapport au dirham.

● **Redressement des équilibres extérieurs.**

La décennie 90 est marquée par la libéralisation du commerce extérieur et une meilleure intégration de l'économie nationale à l'économie mondiale à travers son adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce en 1995 et la signature de l'accord de partenariat avec l'Union Européenne en 1996.

Cette libéralisation si elle a engendré un déséquilibre extérieur au cours de la décennie 90 au regard du solde du

compte courant qui a été déficitaire en moyenne autour de -0,4% du PIB sur la période 1993-2001, ce déséquilibre va se redresser en 2001 et en 2002 où le compte courant de la balance des paiements est devenu excédentaire de l'ordre de 4,8% du PIB en 2001 et de 4,1% en 2002. Cette tendance positive est due en partie à l'amélioration des recettes des transferts privés, au solde positif de la balance voyages et à l'amélioration relative du taux de couverture des importations par les exportations.

Quant au financement du déficit extérieur, il ne pose plus de problèmes depuis la sortie du rééchelonnement compte tenu du développement des investissements étrangers dont le niveau est passé de 0,7% du PIB entre 1980 et 1989 à 2,3% du PIB entre 1990 et 2000. Ces investissements ont atteint le niveau record de 33,1 milliards de dirhams en 2001 représentant un taux de 8,8% du PIB.

Hors privatisation, le flux des investissements directs étrangers est passé de 6,9 milliards de dirhams en 2000 à 9,7 milliards de dirhams en 2001 enregistrant une amélioration de 40,6%.

L'allègement du déficit du compte courant, d'une part, et le renforcement des flux d'investissement étrangers, d'autre part, ont permis de couvrir le flux négatif au titre des financements extérieurs et de consolider le niveau des réserves de change qui représentaient ainsi près de 12 mois d'importations de biens et de services en 2001.

La balance commerciale a connu une évolution contrastée, puisque son déficit a atteint 11,1% en 2002 contre 8,8 % en 1998 et 10% du PIB en 1993.

● **Croissance ralentie.**

L'amélioration des équilibres financiers ne s'est pas accompagnée d'une croissance économique au rythme

escompté, en dépit des mesures incitatives prises dans le cadre du code des investissements promulgué en 1995, de la baisse sensible des taux d'intérêt et de la politique de privatisation entreprise de façon active à partir 1993. Les deux décennies ont été même marquées par une nette tendance au ralentissement des activités économiques, avec un taux de croissance moyen annuel du PIB de 3,8% en termes réels au cours de la décennie 80, et 2,6% seulement sur la période 1991-1999. La structure du PIB a peu évolué : le secteur primaire représente 16%, le secteur secondaire 31% et le secteur tertiaire 53%. Le rythme de croissance est très modeste eu égard aux besoins sociaux accrus et à l'augmentation de la population active. La faiblesse de la croissance est due principalement au secteur agricole qui a été fortement affecté par plusieurs années de sécheresse et aux faibles performances du secteur manufacturier qui a subi une perte de compétitivité.

L'épargne nationale globale a crû de 10,2% en moyenne annuelle, durant la période 1980-2002, passant de 17% du PIB en 1980 à 26,8% en 2002 contre 27,6% en 2001.

La valeur de la formation brute de capital fixe (FBCF) en prix courants a connu une croissance de près de 8,1% durant la période 1980-2002, mais par rapport au PIB, son taux est resté pratiquement stable (22,6% en moyenne).

La consommation par tête en volume, en milieu urbain comme en milieu rural, a régressé respectivement de 1,9% et 1,3% par an au cours des années 90.

La réduction de la hausse des prix a permis de sauvegarder le niveau de consommation. La libéralisation des prix dans un cadre plus concurrentiel, la poursuite de l'ouverture sur l'extérieur et la politique monétaire prudente dont la préoccupation est de réduire les tensions inflationnistes en maintenant l'expansion de la masse monétaire et du crédit dans des limites compatibles avec l'évo-

lution de la production, ont constitué les principaux facteurs de décélération des prix. Ainsi, la hausse de l'indice du coût de la vie a été ramenée de 10% en moyenne annuelle au cours de la période 1981-1985 à 3% en 1996 et à moins de 1,8% sur la période 1996-2002.

Il a été également procédé dans le cadre de la promotion de l'investissement à la création de l'Agence Nationale de Promotion de la PME, à la promulgation de la charte PME/PMI et du code des juridictions financières, à la création des Centres Régionaux d'Investissements (CRI) et à la mise en place d'un certain nombre de lignes de crédits nationales et étrangères et des fonds de garantie destinés au financement de l'investissement et à la mise à niveau des PME/PMI.

• Reprise de la croissance économique à partir de 1996.

Le positionnement de l'économie nationale dans son cycle de croissance montre que le Maroc est entré dans une phase caractérisée par une reprise de la croissance économique depuis 1996. Le PIB à prix constants a enregistré un taux de croissance de 3,9% sur la période 1996-2002 suite à une amélioration du PIB hors agricole qui a affiché un taux de croissance de l'ordre de 3,5% et ce malgré la persistance de la sécheresse.

Cette situation s'explique par la contribution positive (un point) du secteur primaire à la croissance économique entre 1996 et 2002 grâce au développement de l'élevage et de la pêche et par le dynamisme de certains secteurs porteurs pour l'économie marocaine qui ont permis de soutenir la croissance du PIB hors agricole et d'accélérer son rythme de progression de 2% en 1995 à 2,3% en 2002.

C'est le cas en particulier des services marchands tels que le commerce, le transport, les communications et le tourisme suite notamment à la libéralisation des télécommunications et la politique de promotion touristique. Le secteur secondaire a également réalisé

des performances au cours de cette période, dues principalement aux industries manufacturières, notamment les industries électriques et électroniques, à la reprise de l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics, au secteur énergétique et dans une moindre mesure aux activités minières.

Par ailleurs, il y a lieu d'observer qu'au cours de la période 1996-2002, la croissance économique a été aussi tirée par l'amélioration de la productivité globale des facteurs. Liée à la reprise de l'investissement public et privé réalisé, cette évolution est imputable à la hausse de la productivité du travail, particulièrement au niveau des industries manufacturières suite à une plus grande contribution du progrès technique et au développement de la productivité potentielle de ce secteur.

• Situation préoccupante de l'emploi.

L'application des programmes de restructuration et de stabilisation, les faibles performances de la croissance et des investissements, ainsi que plusieurs années de sécheresse ont aggravé la détérioration de la situation sociale et entraîné l'accélération de l'exode rural. Cette situation a provoqué une forte pression sur le marché de l'emploi avec des taux de chômage très élevés, notamment chez les jeunes diplômés.

Les mesures et les programmes de promotion de l'emploi ont donné des résultats très insuffisants eu égard aux besoins. La réalisation d'un taux de croissance plus élevé (plus de 5% par an) est une condition essentielle pour la réduction du chômage.

Le phénomène du chômage urbain s'est aggravé ces dernières années, ce qui a provoqué une progression préoccupante du taux de chômage qui a atteint 19,5% en 2001 et dépassé 30% pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne le milieu rural, le

taux de chômage est relativement bas (4,5%) mais le sous-emploi y est très important.

Les réformes relatives à la promotion de l'emploi ont porté principalement sur l'adoption du code du travail qui définit les droits et obligations des salariés et du patronat et vise à consacrer de nouvelles relations professionnelles entre les partenaires de production basées sur l'équité, l'égalité et la culture de dialogue.

• Améliorations sociales insuffisantes.

Dans le domaine social, des progrès substantiels ont été acquis mais restent nettement insuffisants.

Le taux de scolarisation dans l'enseignement fondamental et secondaire est passé de 51% à 73% durant la période 1982-2001. Le taux de mortalité infantile a été réduit de près de 50%, et le taux de mortalité juvénile, de 102‰ à 46‰ entre 1987 et 1997. Parallèlement, les efforts déployés ont permis d'améliorer les indicateurs de prestation de services de santé, notamment ceux liés aux programmes sanitaires en faveur de la santé de la mère et de l'enfant. L'espérance de vie à la naissance est passée de 59 ans en 1990 à 70 ans en 2000.

Les améliorations sont également insuffisantes au niveau d'autres indicateurs socio-économiques particulièrement en milieu rural. L'analphabétisme demeure élevé : 48% en 1998 au niveau national et 67% en milieu rural. Dans ce dernier, 57% des localités souffrent d'enclavement, 52% manquent d'eau potable, et 50% d'électricité.

Le taux de pauvreté relative a augmenté durant la décennie 90 passant de 13% en 1990-1991 à 19% en 1998-1999.

Depuis le milieu des années 90, les dépenses publiques dans les secteurs sociaux ont connu une forte progression particulièrement dans le milieu

rural et les provinces démunies. Elles demeurent cependant insuffisantes et représentent actuellement 12% du PIB environ, taux en deçà des niveaux atteints par des pays comparables. En outre, mal ciblées, elles sont peu efficaces en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.

Les besoins sont considérables et risquent de l'être davantage dans les années à venir en raison des répercussions de l'augmentation de la population. Celle-ci en dépit d'un ralentissement passera de 29,6 millions en 2002 à 33 millions en 2010.

Les efforts devront être intensifiés dans tous les domaines, aussi bien en matière de développement économique que dans les domaines sociaux afin de faire face aux nombreux défis déjà identifiés et précisés. Ceux-ci sont particulièrement pressants en matière d'emploi et de lutte contre la pauvreté.

• Nouvelle stratégie.

A la suite des nombreuses réformes mises en œuvre au cours des dernières années, le Maroc se trouve dans une phase décisive de son développement. S'il possède des atouts et des potentialités remarquables, les risques auxquels il devra faire face ne sont pas négligeables, en raison des transformations rapides qu'il connaît sur le plan institutionnel et de son intégration progressive dans l'économie mondiale. Dans ce contexte, la nouvelle stratégie adoptée pour les années à venir revêt une importance capitale.

La stratégie de développement économique et social retenue, vise en premier lieu, à créer un environnement général de nature à favoriser la mobilisation de toutes les énergies. Ses principaux axes sont :

- L'approfondissement de la démocratie, la primauté du droit et la défense des droits de l'homme, domaines où le Maroc occupe désormais une place

d'avant-garde parmi les pays de la région. Dans ce cadre, l'accent est particulièrement mis sur les droits de la femme, de l'enfant et des catégories sociales marginalisées ou victimes d'exclusion.

- La mise à niveau de l'économie du pays pour améliorer sa compétitivité et lui permettre d'affronter la concurrence étrangère qui sera sans doute plus intense dans les prochaines années en raison de l'instauration de la zone de libre échange avec l'Union Européenne et de l'adhésion du Maroc à l'Organisation Mondiale du Commerce.

- Une croissance économique forte créatrice d'emplois et favorisant la réduction des inégalités sociales et régionales, et la lutte contre la pauvreté.

- Redéfinition du rôle des différents partenaires économiques et sociaux. L'État envisage de recentrer son rôle sur les fonctions de réglementation, de coordination et de redistribution des revenus. La relance économique incombe au secteur privé qui devra intensifier ses efforts d'investissement et les étendre aux secteurs d'infrastructure ceux sociaux, des mesures d'encouragement sont envisagées, à cet effet, notamment en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises qui sont plus créatrices d'emplois. Les collectivités locales sont appelées à jouer un rôle plus actif en matière de développement dans le cadre de la décentralisation. La restructuration de l'économie sociale permettra à la société civile de devenir un facteur de mobilisation des capacités existantes et de mieux contribuer à la promotion du développement économique et social.

- Réforme de l'Administration Publique et du système judiciaire qui sont des instruments-clés pour le développement et le respect des

droits des citoyens. L'accent est particulièrement mis sur l'introduction des méthodes de bonne gouvernance, la transparence et l'élargissement des

compétences des services locaux de l'administration centrale, le but étant de rendre le secteur public plus efficace.

Indicateurs socio-économiques

Indicateurs	Valeurs	Année de référence	Estimations 2003
Population (en milliers)	29631	2002	30088
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (en %)	1,6	2002	1,5
Taux d'urbanisation (en %)	56,6	2002	57,3
Espérance de vie à la naissance (en années)	70,3	2002	70,5
Taux de chômage (en %)		2002	(*)
- National	11,6		11,8
- Urbain	18,3		19,3
- Rural	3,9		3,3
PIB par tête (en dollars US)	1220 ₁	2002	1485 ₂
Taux de croissance économique annuel (en %)	3,2	2002	5,5
Dette extérieure en % du PIB	34,7	2002	30 ₃
% de la population en dessous du seuil de pauvreté	19	1998/1999	ND
Population ayant accès à l'eau potable (en %)		2002	2003
- Urbain (point d'eau à moins de 500 m)	100		100
- Rural (point d'eau à moins d'un km)	85		85
Pourcentage des ménages branchés au réseau d'eau potable		2002	
- Urbain	87,5		88
- Rural	8		10
Population rurale ayant accès à l'électricité (en %)	55	2002	62
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)		1992-1997	
- National	36,6		ND
- Urbain	24,0		
- Rural	46,0		
Nombres d'habitants/médecin	1926	2002	ND
Couvertures d'immunisation (en %)	87,1	1997	ND
Taux de scolarisation des enfants de 6 ans (en %)	90,6	2001/2002	(2002/2003) 90,7
Taux net de scolarisation des enfants de 6-11 ans (%)		2001/2002	(2002/2003)
- National	89,9		92,1
- Rural	83,8		87,0
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire		2001/2002	(2002/2003)
- Urbain	0,93		0,93
- Rural	0,79		0,81
Taux d'analphabétisme (en %)		1998/1999	
- National	48,3		ND
- Urbain	33,7		
- Rural	66,9		

(*) : Moyenne des trois premiers trimestres de l'année 2003

₁ : Calcul sur la base du taux de change : 1\$US = 11,0084

₂ : Calcul sur la base du taux de change : 1\$US = 9,5375

₃ : Estimation du Ministère des Finances et de la Privatisation

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Objectif :réduire de moitié,entre 1990 et 2015,la proportion de la population vivant dans la pauvreté absolue.

Indicateur :proportion de la population en dessous du seuil national de pauvreté absolue (en %)

1 - SITUATION ACTUELLE

La politique d'ajustement structurel mise en œuvre au cours des années 1980 à la suite de la détérioration des équilibres macro-économiques a engendré des effets négatifs sur les secteurs sociaux, et surtout sur les conditions de vie des couches sociales pauvres.

Une stratégie de développement social a été adoptée par le gouvernement en 1993 dans le but de réduire la pauvreté. Elle s'articule autour des axes suivants :

- L'élargissement de l'accès des populations défavorisées aux infrastructures et aux services sociaux de base (eau potable, santé de base, scolarisation,...).
- L'accroissement des opportunités d'emploi et des revenus de la population-cible.
- Le renforcement des programmes d'assistance et de protection sociale.

Le lancement du Programme des Priorités Sociales pour les 14 provinces les plus démunies, et de programmes sectoriels spécifiques (eau potable, électrification rurale, routes rurales,...) ont permis des progrès notables dans le milieu rural. Celui-ci demeure cependant très en retard par rapport au milieu urbain, au niveau de l'infrastructure comme au niveau des services sociaux.

L'évaluation de la tendance de l'incidence de la pauvreté en termes monétaires indique les résultats suivants :

- L'incidence de la pauvreté absolue¹ (taux national) s'est située en 1998-1999 à un niveau (9,9%) inférieur à celui de 1984-1985 (12,5%), mais supérieur à celui de 1990-1991 (7,0%). La pauvreté alimentaire, composante de la pauvreté absolue, est relativement maîtrisée en dépit de l'augmentation qu'elle a connue ces dernières années à cause de la sécheresse. Grâce au développement de la mise en valeur agricole et aux investissements hydro-agricoles entrepris de façon intense depuis des décennies, le Maroc se trouve aujourd'hui au stade de la quasi-satisfaction alimentaire. Il doit se soucier davantage de la malnutrition qui sévit dans certaines zones du monde rural.

- La pauvreté relative² a suivi la même évolution que la pauvreté absolue : le taux national s'est établi à 19,0% en 1998/1999 contre 13,1% en 1990/1991 et 21,1% en 1984/1985. Le nombre de personnes affectées atteint 5,3 millions en 1998.

- La proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par

(1) : Taux défini comme la valeur d'un panier de biens de consommation alimentaires de base et de biens de consommation non alimentaires nécessaires pour survivre.

(2) : Ce taux est défini comme le seuil de pauvreté absolue mais de façon moins restrictive. Pour plus de précisions sur les approches préconisées en matière de mesure de la pauvreté relative, absolue et alimentaire se référer à : "Analyse du profil et de la dynamique de la pauvreté : un fondement de l'atténuation des dénuements", Direction de la Statistique, (2001).

jour est restée pratiquement stable (0,8% en 1990/1991 et 0,7% en 1998/1999).

- Au cours de la période 1990-1998, les 20% les plus aisés de la population ont amélioré leur part dans la masse des dépenses de 1,5 point, celle des 20% les plus défavorisés ayant régressé de 1,7 point. Cette évolution est due notamment aux modestes performances de la croissance économique et surtout aux effets des sécheresses répétées, parfois sévères, ayant affecté l'agriculture.

Les inégalités en termes de revenu entre milieux urbain et rural restent également importantes: le revenu de la population rurale qui représente plus de 46% de la population totale ne dispose que de 31% de la masse totale des revenus. En 1998, le quart de la population rurale est pauvre contre un dixième dans le milieu urbain et, 70% environ des pauvres vivent dans les zones rurales. Cependant, le nombre de pauvres en milieu urbain a augmenté rapidement ces dernières années.

Le taux de couverture d'assurance maladie est très bas (15% de la population) et la sécurité sociale ne couvre que 23% de la population active. Les bénéficiaires résident presque tous en milieu urbain.

2 - DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les principales difficultés rencontrées dans la lutte contre la pauvreté sont essentiellement liées à la faible coordination des programmes mis en œuvre, à l'insuffisance des ressources financières et aux structures économiques et sociales peu favorables à l'intégration de l'ensemble des couches de la population dans le développement économique.

Compte tenu des enseignements des actions entreprises dans le passé, et des orientations du Plan de développement économique et social 2000-2004, les volets-clés de la politique de lutte contre la pauvreté sont :

- Une progression soutenue du développement humain et une croissance économique et sociale plus élevée, orientée vers les zones et les populations les plus défavorisées.

- La poursuite de la politique de réduction des inégalités sociales et spatiales, notamment entre le milieu urbain et le milieu rural.

- L'amélioration de la condition féminine pour renforcer le rôle essentiel de la femme dans certains domaines tels que la maîtrise de la croissance démographique et le développement économique.

- L'amélioration des actions de coordination dans la lutte contre la pauvreté.

- Une programmation plus efficiente des ressources surtout financières pour la mise en œuvre des actions retenues.

3 - APPUI DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La lutte contre la pauvreté et la réduction des disparités sociales et spatiales constituent des axes stratégiques de la politique du pays. A cet effet, plusieurs chantiers sont programmés et renforcés aux horizons 2004 et 2010. Il s'agit particulièrement de programmes relatifs à l'infrastructure socio-économique, au développement humain durable et à la lutte contre la pauvreté en milieu rural et péri-urbain.

L'accélération de l'exécution de ces programmes qui a déjà commencé au cours de ces dernières années et leur extension permettront au monde rural d'atteindre un niveau d'équipement satisfaisant dans un délai réduit (10 ans au lieu de 30 ans comme prévu auparavant).

D'autres projets sont lancés ou en cours de l'être. Ils concernent notamment :

- La couverture médicale de base.

- Le régime d'assistance médicale au profit des personnes économiquement faibles qui ne bénéficient pas de l'assurance maladie obligatoire.

- La mise en œuvre de la charte nationale de l'éducation et de la formation.
- La création d'une Agence pour le Développement Social dont l'objectif est d'apporter un soutien au développement communautaire et de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

De plus, le Plan de développement économique et social 2000-2004 a retenu plusieurs actions sociales permettant de favoriser la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, la société civile joue un rôle croissant en matière de lutte contre la pauvreté.

4 - PRIORITÉS POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

L'objectif de réduire de moitié la pauvreté entre 1990 et 2015 exige des efforts intenses et des investissements

qui dépassent sans doute les capacités propres du pays.

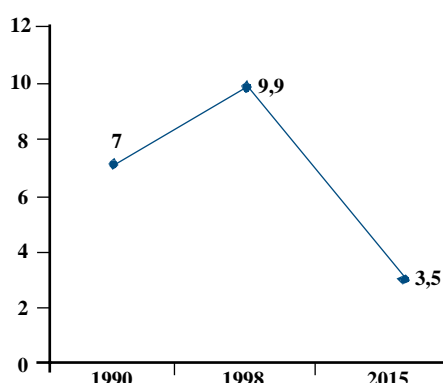
Le renforcement de l'aide des partenaires est donc nécessaire pour la mise en œuvre ou la poursuite des programmes prioritaires. Ces derniers concernent les secteurs suivants :

- L'approvisionnement en eau potable des populations rurales.
- L'électrification rurale.
- La construction de routes rurales.
- La couverture médicale de base.
- La généralisation de l'enseignement fondamental du premier cycle (enseignement primaire).
- L'amélioration des informations statistiques permettant le suivi et l'évaluation des actions menées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

5 - EVOLUTION DES INDICATEURS

Cibles	Indicateurs	Valeur 1990	Valeur 1998	Valeur 2005	Valeur 2010	Valeur 2015
Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.	. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour	0,8%	0,7%	-	-	0,4%
	Cible 2 : Réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la pauvreté.	. Proportion de la population vivant dans la pauvreté absolue en %	7%	9,9%	-	-
	. Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté]	0,0271	0,0444	-	-	0,0135
	. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation	6,6%	6,5%	-	-	3,3%
	. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	9%	8,9%	-	-	4,5%
	. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	1,3%	3,3%	-	-	0,65%

Evolution de la proportion de la population vivant dans la pauvreté absolue (en %)



6 - CAPACITÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES PROGRÈS DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le Haut Commissariat au Plan (Direction de la Statistique) réalise des opérations statistiques socio-économiques dont en particulier les enquêtes nationales sur les niveaux de vie des ménages et celles relatives à la consommation et aux dépenses des ménages. Cependant, la fréquence de ces enquêtes n'autorise qu'un suivi périodique de la pauvreté monétaire. La nouvelle stratégie du Département vise le renforcement des efforts permettant non seulement d'assurer un diagnostic régulier de la condition sociale et économique des populations, mais aussi d'identifier les zones connaissant une déficience des niveaux de vie, la pauvreté monétaire et alimentaire en particulier. Les opérations statistiques programmées dans le cadre de cette stratégie et les capacités humaines et techniques dont disposent ce Département et qui méritent d'être renforcées, l'habilitent à réussir cette stratégie.

	Fort	Moyen	Faible
Capacité à collecter des données		x	
Qualité de l'information récente		x	
Capacités à suivre l'information statistique	x		
Capacités à l'analyse statistique	x		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques, de planification et d'allocation des ressources	x		
Mécanismes de suivi et d'évaluation		x	

Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

EDUCATION DE BASE

Objectif : assurer une éducation primaire pour tous
Indicateur : taux de scolarisation dans l'enseignement primaire

1 - SITUATION ACTUELLE

Des efforts importants ont été déployés dans le domaine de l'enseignement et à tous les niveaux scolaires. Des progrès substantiels ont été acquis comme le montre l'évolution des effectifs scolarisés et des taux de scolarisation.

• Enseignement primaire.

L'effectif des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire a atteint près de 3,9 millions d'élèves en 2002-2003. Sa progression qui ne dépassait guère 3% en 1998 est plus rapide ces dernières années (plus de 4% en moyenne annuelle).

La scolarisation des filles est inférieure à celle des garçons, mais progresse plus rapidement (plus de 6% en moyenne par an depuis 1998-1999).

En milieu rural, la scolarisation est nettement moins avancée qu'en milieu urbain. Mais le retard pourrait être comblé dans un délai limité, si les efforts déployés sont maintenus. En effet, les effectifs y ont augmenté de plus de 7% par an depuis 1998-1999, et ceux des filles de 9% annuellement durant la même période.

En ce qui concerne les nouveaux inscrits en 1^{ère} année de l'enseignement primaire, leur effectif a peu évolué depuis 1998-99 où il avait connu une progression importante. Mais le niveau atteint permet d'améliorer nettement le taux de scolarisation. L'âge de scolarisation ayant été réduit à 6 ans, le taux de scolarisation des enfants de cet âge a atteint 90,7% en 2002-2003 contre 37,2% en

1997-1998. Des dispositions ont été prises pour que la généralisation de la scolarisation de ces enfants soit assurée dans un délai très court.

Pour les enfants de 6-11 ans, la scolarisation en 2002-2003 est de 92% (79% en 1999-2000). Le taux d'accroissement enregistré pour cette tranche d'âge depuis 1999-2000 est trois fois plus élevé que celui réalisé au cours de la dernière décennie.

En milieu rural, la mobilisation des moyens et les campagnes d'information menées dans le cadre de la promotion de la scolarisation, et soutenues par l'ensemble des partenaires, ont contribué pleinement à la réalisation des objectifs attendus. Les performances enregistrées pour la tranche d'âge 6-11 ans au niveau global et chez les filles constituent l'illustration parfaite des progrès réalisés en milieu rural. En effet, le taux net de scolarisation en milieu rural est passé de 55,4% en 1997-98 à 87% en 2002-2003, soit un taux assez proche de celui enregistré au niveau national (92%); pour les filles. Ce taux (82% en 2002-2003 contre 44,6% en 1997-98) tend à se rapprocher du taux national (89% en 2002-2003).

Par ailleurs, l'action en matière d'appui social à la scolarisation, se caractérise par la mise en place des cantines scolaires, la distribution des denrées sèches, de fournitures scolaires et l'octroi des bourses d'internat.

Cette action est soutenue par la société civile qui intervient par la distribution

de fournitures et de manuels scolaires et de dons divers offerts aux enfants des familles nécessiteuses.

L'effectif global des bénéficiaires des cantines scolaires et des denrées sèches, au niveau de l'enseignement primaire public, s'élève actuellement à plus d'un million d'élèves.

• Enseignement collégial public.

L'effectif scolarisé dans l'enseignement collégial s'est accru en 2002-2003 d'environ 1,9% (atteignant plus d'un million d'élèves) contre 4,8% en 2001-2002 et 1,2% en 1998-1999.

En milieu rural, l'augmentation est plus élevée (10,4% par rapport à l'année précédente), mais l'effectif (208 mille) reste très faible compte tenu de l'importance de la population rurale.

A l'exception de l'année 1999, le taux d'admission dans l'enseignement collégial a connu une progression modeste.

• Contribution du secteur privé.

La contribution du secteur privé à l'effort de scolarisation progresse rapidement, mais elle reste modeste (4,6% de l'ensemble des élèves scolarisés dans les enseignements primaire et collégial en 2002-2003). Elle se concentre principalement dans le secteur primaire : près de 216 mille élèves avec une augmentation de 10 % par an contre 22 mille élèves au collège, soit une augmentation de 19 % par an.

• Développement de l'éducation non formelle.

Depuis le lancement du programme de l'éducation non formelle en 1997 s'adressant aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés, le nombre des élèves bénéficiaires a atteint plus de 114 milles.

En vue de promouvoir ce secteur, un guide des curricula de la 1ère année et des programmes particuliers aux secteurs de l'agriculture et de l'artisanat ont été préparés et un curricula spécifique pour les enfants non scolarisés a été élaboré. De même, plusieurs rencontres de formation ont été organisées au profit des catégories de formateurs, des animateurs, des directeurs d'académies, des

délégués provinciaux et des chefs de services pédagogiques. Ainsi 813 intéressés ont été formés, dont 451 femmes, au cours de l'année 2000-2001 dans le cadre du projet " cycle d'intégration ".

Ces efforts ont été couronnés par la mise en oeuvre d'une nouvelle approche qui concerne en priorité les enfants de 9-11 ans, au nombre de 350.000 enfants, afin de les insérer dans le système éducatif, et par l'élaboration d'une stratégie de gestion partenariale et de financement de ce secteur.

Cette action permettra l'insertion de la plupart des élèves ayant quitté l'école et les non scolarisés, et surtout la réalisation de la généralisation de la scolarisation dans les délais escomptés.

• Education intégrée des enfants handicapés.

Il convient de souligner également la mise en oeuvre d'un programme d'éducation de haute importance humanitaire et éthique, qui vise à permettre aux enfants handicapés de poursuivre leurs études dans des classes ordinaires en fonction des programmes officiels en vigueur.

La classe dite " intégrative " a été créée pour préparer ces enfants à l'intégration partielle, puis totale avec leurs camarades dans les cursus scolaires à travers l'adaptation des contenus techniques de l'enseignement.

L'élargissement de l'éducation des enfants handicapés dépasse parfois 15 classes par année, malgré les difficultés rencontrées. Par ailleurs, il existe, en plus de ces structures, l'intégration d'un nombre croissant d'enfants handicapés dans des classes ordinaires (13.000 actuellement).

Un plan d'action a été élaboré traduisant d'une part les orientations futures dans le domaine de l'intégration scolaire en milieu ordinaire en faveur des enfants à besoins spéciaux, ayant un handicap léger ou moyen, et d'autre part l'élargissement des structures d'accueil pour englober l'enseignement fondamental avec ses deux cycles (primaire et collégial), les enfants porteurs d'un handicap

profond sont orientés vers les centres spécialisés. Le but est en fait de veiller à concrétiser le droit de l'éducation et de l'enseignement à tous les enfants à besoins spéciaux, conformément aux instruments nationaux et internationaux en la matière, notamment les règles de l'égalité des chances et le concept de l'école intégrative développé par l'UNESCO.

2 - DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les principales difficultés rencontrées dans la promotion de l'éducation de base sont liées, globalement, à des facteurs endogènes et exogènes. Les premiers sont attribués à la faible rétention jusqu'à la fin de l'enseignement fondamental, à la qualité de l'enseignement et la faible couverture des campagnes en collèges et internats. Les seconds concernent la participation très modeste du secteur privé à l'effort de scolarisation, et à l'environnement défavorable pour le développement de l'enseignement en milieu rural.

Les moyens économiques, souvent très modestes, de certaines familles, n'aident pas à faire face aux dépenses de scolarisation de leurs enfants, ce qui entraîne une déscolarisation de ces enfants avant d'achever les cycles d'enseignement.

3 - APPUI DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION DE BASE

L'année scolaire 1999/2000 a été caractérisée par le lancement de la mise en œuvre de la charte de l'éducation et de la formation. Celle-ci a été conçue selon une approche globale basée sur la flexibilité et la complémentarité entre toutes les structures du système éducatif.

Dans ce cadre, pour chacun des sous-systèmes composant l'armature du système éducation-formation, la charte s'est attachée à fixer des objectifs qu'il s'agit d'atteindre à des horizons déterminés, dans le cadre de la mise en œuvre du processus de réforme.

Ainsi, au niveau de l'enseignement fondamental, les objectifs fixés visent à

généraliser cet enseignement et à le rendre obligatoire de manière progressive. Le calendrier de généralisation est fixé comme suit :

- Généralisation de l'enseignement pour les enfants âgés de 6 ans révolus, à partir de septembre 2002 (objectif non encore réalisé).
- Généralisation du préscolaire en 2004.
- Pour les élèves inscrits en 1^{ère} année du primaire, il s'agit d'assurer l'écoulement :
 - . jusqu'en fin d'école primaire pour 90% d'entre eux en 2005.
 - . jusqu'en fin d'enseignement collégial pour 80 % d'entre eux en 2008.
 - . jusqu'en fin d'enseignement secondaire pour 60 % d'entre eux en 2011.

Compte tenu de la prévalence de l'analphabétisme, qui constitue un handicap économique et social, la charte considère la lutte contre ce fléau comme une obligation de l'Etat et un facteur décisif dans la mise à niveau du tissu économique du pays.

Dans cette optique, la charte a fixé les objectifs suivants :

- Réduction du taux global de l'analphabétisme à moins de 20 %, en 2010.
- Eradication totale de l'analphabétisme en 2015.

En outre, pour les enfants non scolarisés ou déscolarisés âgés de 8 à 16 ans, la charte a prévu leur alphabétisation avant la fin de la décennie en cours.

Il s'agit de leur offrir une 2^{ème} chance d'insertion dans les cycles d'éducation-formation, à travers la mise en place de passerelles appropriées.

Au niveau de l'enseignement secondaire, la charte retient comme objectifs principaux :

- L'accroissement des capacités du sous-système à absorber davantage d'élèves.
- L'amélioration de la qualité de cet enseignement.
- Le renforcement de la formation continue du personnel enseignant.

Ces objectifs sont accompagnés d'une série de mesures incitatives pour la promotion de la scolarisation, notamment en milieu rural et, une participation accrue du secteur privé à l'objectif de généralisation fixé par les pouvoirs publics.

4 - PRIORITÉS POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

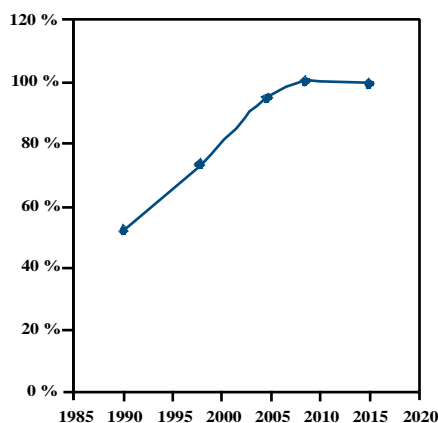
La concrétisation des objectifs de la charte nationale de l'éducation et de la formation nécessite un effort d'investissement important qui dépasse les capacités budgétaires actuelles de l'Etat. A cet égard,

l'aide au développement du secteur s'avère indispensable en vue de respecter l'échéancier de réalisation des objectifs retenus par la charte nationale, notamment l'égalité d'accès à l'école entre les filles et les garçons et la généralisation de l'enseignement en milieu rural.

5 - EVOLUTION DES INDICATEURS

Cibles	Indicateurs	Valeur 1990	Valeur 1998	Valeur 2005	Valeur 2010	Valeur 2015
Cible 3 : D'ici 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux net de scolarisation dans le primaire	52,4%	73,5%	96%	100%	100%
	7. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième	71,4%	82,7% (1999-2000)	90 %	100%	100%
	8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	62,4%	64,3%	-	80%	100%

Evolution du taux net de scolarisation (tranche d'âge 6 - 11 ans) en (%)



Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

6 - CAPACITÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES PROGRÈS DE GÉNÉRALISATION DE L'ÉDUCATION DE BASE

	Fort	Moyen	Faible
Capacité à collecter des données	x		
Qualité de l'information récente		x	
Capacités à suivre l'information statistique	x		
Capacités à l'analyse statistique		x	
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques, de planification et d'allocation des ressources		x	
Mécanismes de suivi et d'évaluation	x		

PROMOTION DE LA FEMME ET RELATIONS DE GENRE

Objectif : égalité des chances entre les deux sexes et autonomisation des femmes

***Indicateur : éliminer d'ici 2015 les disparités entre les sexes
à tous les niveaux de l'enseignement.***

1 - SITUATION ACTUELLE

La situation de la femme marocaine a connu des progrès appréciables. Une réelle volonté politique favorable a été manifestée par les pouvoirs publics marocains envers l'amélioration de la situation des femmes dans tous les domaines. Cette prise de conscience de la promotion de la femme est désormais une réalité incontournable.

Sur le plan législatif, le Gouvernement marocain a adopté en février 2002 une liste nationale de 30 sièges réservée aux femmes au cours des élections législatives de septembre 2002 ; ce qui a fait passer le pourcentage des femmes députées de 0,5% à 10,8%. Dans le domaine juridique, les principaux changements ont touché les textes législatifs et réglementaires concernant la condition des femmes : le code civil, le code de commerce, le code de procédure civile. De même, ce domaine est marqué par la création de la Commission chargée de la révision de la Moudawana¹ (code du statut personnel) par S.M Le Roi Mohamed VI le 27 avril 2001.

Par ailleurs, le Maroc a largement introduit dans son système juridique les différentes conventions, déclarations, recommandations et résolutions adoptées par les Nations Unies et les organismes spécialisés, concernant les droits

de la femme. En particulier, il a ratifié la convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Parallèlement, des efforts sont déployés au service de l'éducation de la femme. Deux points forts sont à signaler :

- i) la dynamique enclenchée par la société civile, dans le cadre du partenariat, en vue de contribuer à promouvoir l'éducation des femmes.
- ii) l'intervention de nombreux organismes et agences de coopération multilatérale et bilatérale au Maroc, qui se caractérise tout particulièrement par le soutien apporté aux projets de scolarisation des petites filles en milieu rural, et l'introduction de l'approche genre. Celle-ci est fondée sur l'équilibre des relations entre les hommes et les femmes et leur accès équitable aux bénéfices du développement.

Par ailleurs, l'entrée des femmes sur le marché du travail est une donnée irréversible. Elles constituent le tiers environ de la main-d'œuvre urbaine, et travaillent principalement dans le secteur informel et dans les secteurs industriels tournés vers l'exportation. En raison des opportunités d'emploi limitées offertes par le tissu économique, la situation de leur emploi demeure précaire. Cependant, en milieu rural, la participation économique féminine est très élevée, le taux d'activité des femmes atteint plus de 40%.

(1) : La Moudawana a déjà fait l'objet de réformes jugées insuffisantes.

Au niveau de la fonction publique, la femme a les mêmes droits que l'homme. En 2001, les femmes représentaient 34% environ des effectifs des fonctionnaires de l'Etat. Cette part pourrait augmenter dans l'avenir, notamment au niveau des grades supérieurs.

La violence à l'encontre des femmes fait l'objet actuellement de plusieurs initiatives de sensibilisation et d'actions aussi bien de la part du Gouvernement que des ONG.

Cependant, la femme marocaine connaît encore des handicaps importants. En dépit des progrès remarquables, sa participation au processus de prise de décision demeure limitée. Dans le domaine de l'éducation, l'analphabétisme touche 62% des femmes contre 34% pour les hommes en 1999. Si en milieu urbain 5 femmes sur 10 sont analphabètes, dans le monde rural seule une femme sur 10 sait lire et écrire. La scolarisation des filles est moins avancée que celle des garçons surtout dans le milieu rural.

2 - DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Malgré la pertinence des programmes de développement en cours visant la promotion de la femme, des entraves limitent la portée des efforts déployés. Dans le domaine de l'éducation, on note particulièrement:

- La faiblesse des mécanismes d'incitation, de coordination, de suivi et d'évaluation, ce qui empêche la capitalisation des efforts et affaiblit l'impact des interventions en faveur de la femme.
- Les carences en matière de données au niveau local, qualitatives et quantitatives.
- La faiblesse des programmes de proximité pour les femmes, impliquant une large participation des bénéficiaires potentiels et des acteurs locaux.

Les problèmes dans le domaine de la santé de la reproduction sont liés, dans une large mesure, aux difficultés que connaît le secteur de la santé, notamment les disparités régionales au niveau des structures sanitaires et de l'affectation du personnel médical.

3 - APPUI DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA PROMOTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA FEMME

Le contexte national est marqué par une réelle volonté de renforcer la démocratie, l'Etat de droit de manière concomitante et de promouvoir une culture des droits de l'homme dont ceux de la femme constituent une composante essentielle.

La promotion de la femme est l'une des priorités du Plan de Développement Economique et Social 2000-2004. Les programmes qui y sont inscrits visent à offrir aux femmes marocaines de plus larges opportunités pour assurer leur pleine participation aux efforts de développement.

Au niveau institutionnel, on constate la création du Secrétariat d'Etat Chargé de la Protection Sociale, de la Famille et de l'Enfance (1998), remplacé par le Ministère chargé de la Condition de la Femme, la Protection de la Famille et de l'Enfance et l'Intégration des Handicapés (2000), puis dans l'actuel gouvernement (novembre 2002) par le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille de la Solidarité et de l'Action Sociale.

Dans le domaine politique et administratif, les femmes ont fait leur apparition aux hauts niveaux de la hiérarchie en tant que secrétaires d'Etat (2 en 1998), ministre (une en 2000) ou ambassadrices (2 en 2000); et en tant que députées et conseillères dans les deux chambres du parlement (10,8 % des sièges en 2002). Cette promotion a exercé un impact significatif sur l'image de la femme dans la société.

La tenue des congrès d'un certain nombre de partis politiques en vue de la préparation des élections (2002) a enregistré pour la première fois dans la vie politique marocaine la volonté de mieux intégrer les femmes dans les instances décisionnelles des partis à travers notamment l'application des quotas.

Par ailleurs, la société civile dans laquelle les femmes jouent un rôle croissant devient de plus en plus entreprenante, tant au niveau national que local, suscitant régulièrement de grands débats dont certains concernent directement la femme.

4 - PRIORITES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Les programmes d'aide au développement, entrepris par les agences des Nations Unies et les agences de la coopération bilatérale placent la question de la promotion de la femme comme axe transversal de leurs programmes de coopération et d'aide au

développement au Maroc. Ces programmes se concentrent notamment sur la lutte contre la pauvreté, la promotion des droits de la femme et de l'enfant, la gouvernance... Ils méritent d'être plus intensifiés et mieux coordonnés en ciblant des programmes et des actions concrètes de promotion de la femme.

5 - EVOLUTION DES INDICATEURS

Cible	Indicateurs	Valeur 1990	Valeur 1998	Valeur 2005	Valeur 2010	Valeur 2015
Cible 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	. Rapport filles / garçons dans l'enseignement :					
	- Primaire	66,2%	81,2%	-	100%	100%
	- Collège	70,6%	75,4%	-	100%	100%
	- Secondaire	68,1%	81,8%	-	100%	100%
	- Supérieur	56,2%	75,4%	-	100%	100%
	. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	62,2%	69,5%	-	80%	100%
	. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole :					
	- Urbain	96,9%	97,1%	-	-	-
	- Rural	40,3%	48,1%	-	-	-
	. Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement national	0,6% (1993)	10,8% (2002)	-	-	-

6 - CAPACITE DE SUIVI ET D'EVALUATION DES PROGRES DE PROMOTION DE LA FEMME

	Fort	Moyen	Faible
Capacité à collecter des données		x	
Qualité de l'information récente			x
Capacités à suivre l'information statistique		x	
Capacités à l'analyse statistique		x	
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques, de planification et d'allocation des ressources		x	
Mécanismes de suivi et d'évaluation			x

Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

SANTÉ DE L'ENFANT

Objectif : réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Indicateur : taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

1 - SITUATION ACTUELLE

La situation de la santé des enfants s'est améliorée sensiblement au cours des vingt dernières années. La mortalité infantile a diminué d'une manière significative passant de 91‰ en 1980 à 37‰ en 1997. Par milieu de résidence, elle est passée en milieu rural, au cours de la même période, de 99‰ à 46,1‰ contre respectivement 73 ‰ et 23,8‰ en milieu urbain. Quant à la mortalité infanto-juvénile elle a baissé de 138‰ à 46‰ au cours de la même période.

Cette évolution est due en grande partie à l'élimination et au contrôle de nombreuses maladies cibles de la vaccination : diphtérie, tétanos néonatal, coqueluche, poliomyélite et rougeole.

La mortalité néonatale (20‰ en 1997) reste cependant élevée et représente plus de la moitié des décès pas infantiles. Ceci est en rapport étroit avec les conditions de la santé de la mère, du déroulement de la grossesse et de l'accouchement qui constituent encore des problèmes majeurs au Maroc.

Selon les données de l'étude sur les causes et circonstances des décès infantiles (1997), les principales causes de mortalité infantile sont représentées par :

- Les maladies infectieuses et transmissibles (infections respiratoires aiguës, maladies diarrhéiques, méningites, ...): 49,3 %.
- Les causes périnatales et les malformations congénitales : 40,51 %.

Les carences nutritionnelles, les maladies parasitaires et les maladies à transmission hydrique contribuent également à la mortalité infantile.

La situation nutritionnelle a connu des améliorations substantielles, grâce aux programmes de lutte contre la malnutrition. Mais des carences importantes (en fer, iode, vitamine

A et D) perdurent. Elles affectent particulièrement la santé des enfants dans le milieu rural où près de 28 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance (contre 13 % en milieu urbain).

2 - DIFFICULTES RENCONTREES

Malgré l'évolution favorable des principaux indicateurs de santé de l'enfant, les niveaux de mortalité enregistrés restent encore élevés particulièrement en milieu rural et dans certaines régions du pays.

Les difficultés rencontrées peuvent être résumées dans les points suivants :

- Mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement.
- Faiblesse du niveau socio-économique pour certaines couches de la population.
- Analphabétisme.
- Difficulté d'accès aux services de santé dans certaines régions.
- Insuffisance des ressources humaines médicales au niveau de certaines régions.

- Intégration inachevée des services de santé.
- Insuffisance des allocations budgétaires.
- Faible participation communautaire.

3 - APPUI DE L'ENVIRONNEMENT

Pour améliorer la santé de l'enfant et réduire davantage les taux de mortalité chez le nourrisson et le jeune enfant, une série de mesures ont été entreprises avec l'appui de partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Ces mesures peuvent être résumées dans les points suivants :

- Amélioration de l'offre de soins.
- Extension de la couverture sanitaire.
- Disponibilité des médicaments essentiels et des vaccins.
- Adoption de nouvelles approches pour l'intégration des soins offerts à la mère et à l'enfant.
- Amélioration des compétences des professionnels de santé.
- Décentralisation des soins.
- Assurance maladie et assistance aux populations économiquement faibles.

- Encouragement du partenariat et implication du secteur privé et des communautés.

4 - PRIORITÉS POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Les partenaires au développement devraient continuer à centrer leur assistance dans les domaines prioritaires qui peuvent avoir un impact positif sur la santé maternelle et infantile :

- Soins obstétricaux et néo-natals d'urgence de qualité.
- Amélioration de la prise en charge de l'enfant malade et des urgences pédiatriques.
- Amélioration de la santé de la mère.
- Décentralisation et amélioration de l'accessibilité aux soins.
- Renforcement des institutions de la santé.
- Renforcement de la participation communautaire.
- Développement des cadres réglementaires et législatifs.

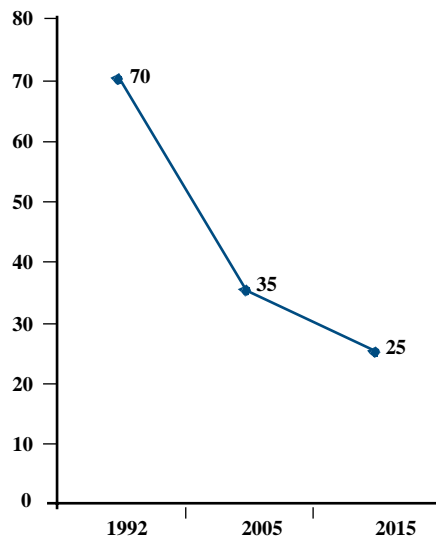
5 - EVOLUTION DES INDICATEURS (4)

Cible	Indicateurs	Valeur 1990	Valeur 1998	Valeur 2005	Valeur 2010	Valeur 2015
Cible 5 : Réduire de 2/3 entre 1990 et 2015 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	- Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	76 ‰ (1992)	46‰ (1997)	35 ‰ (MS)	30 ‰ (MS)	25 ‰ (MS)
	-Taux de mortalité infantile	57‰ (1992)	37‰ (1997)	25‰ (MS)	21‰ (MS)	19‰ (MS)
	- Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	79,8% (PNI/MS)	91,4% (ENNV M/DS)	94 % (PNI/MS)	95 % (PNI/MS)	95 % (PNI/MS)

(4) : M.S : Ministère de la Santé

PNI : Programme National d'Immunsation
ENNVN : Enquête Nationale sur les niveaux de vie des ménages.

Evolution du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour mille)



6 - CAPACITÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES PROGRÈS DE L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT

	Fort	Moyen	Faible
Capacité à collecter des données	x		
Qualité de l'information récente		x	
Capacités à suivre l'information statistique		x	
Capacités à l'analyse statistique	x		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques, de planification et d'allocation des ressources		x	
Mécanismes de suivi et d'évaluation		x	

Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

SANTE DE LA MERE

Objectif : réduire de trois quarts entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle
Indicateur : proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (%)

1 - SITUATION ACTUELLE

La mortalité maternelle et périnatale au Maroc ont connu une forte baisse au cours des dix dernières années. Néanmoins le taux reste élevé et représente un problème de santé publique. D'après l'enquête PAPCHILD de 1997, le taux de mortalité maternelle à l'échelle nationale est de 228 pour 100.000 naissances vivantes. Ce chiffre est encore plus élevé en milieu rural (307 pour 100000 naissances vivantes contre 125 en milieu urbain).

Le nombre d'accouchements en milieu surveillé, est toujours faible surtout en milieu rural. Il est passé de 31% en 1992 à 43% en 1997 au niveau national et de 14% à 20% respectivement en milieu rural. La lenteur de la tendance en milieu rural rend difficile la réalisation de l'objectif de 2015.

Par ailleurs, malgré une connaissance quasi générale des méthodes contraceptives modernes (98% en 1992 et 99,7% en 1997), le niveau de la pratique contraceptive (tous types confondus) a peu augmenté au cours des dernières années, de 41,5% en 1992 à 59% en 1997. Cette évolution indique qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer la situation.

2 - DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La réduction de la mortalité maternelle est compromise par un certain nombre de difficultés :

- Insuffisance du budget alloué au programme "maternité sans risques".

- Faible qualité de prise en charge des soins obstétricaux d'urgence.
- Pratiques traditionnelles et faible participation communautaire.
- Faible implication mineure des ONG et du secteur privé dans l'offre des services de santé.
- Autres facteurs : analphabétisme, accessibilité géographique et pauvreté.

En se basant sur la stratégie adoptée actuellement au niveau national, l'année 2015 peut connaître une baisse très importante des taux de mortalité et de morbidité maternelles et périnatales, à condition d'accroître l'effort budgétaire durant les dix prochaines années et l'orienter vers les populations qui en ont le plus besoin. Les actions doivent être centrées sur les domaines suivants :

- L'infrastructure, le plateau technique, la dotation en médicaments essentiels des structures offrant les soins de santé de la mère et du nouveau né, et le développement des moyens de transport.
- Le renforcement du personnel en nombre et en qualité (obstétriciens, chirurgiens, réanimateurs, pédiatres, sages-femmes, infirmier (e) s anesthésistes).
- L'information et l'éducation de la population sur les risques et les complications liés à la grossesse et à l'accouchement.
- L'implication des partenaires potentiels non gouvernementaux (société civile, ONG,...).

3 - APPUI DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement de la santé de la mère devient plus favorable par la collaboration des Organisations Internationales pour améliorer la santé de la mère et réduire davantage le taux de mortalité maternelle et périnatale.

4 - PRIORITÉS POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Les partenaires au développement pourraient renforcer leur contribution dans les actions suivantes :

- Promouvoir l'accès à des services de santé en matière de reproduction.

- Mettre à niveau les infrastructures, le plateau technique, la dotation en médicaments essentiels et en moyens d'évacuation.

- Améliorer les compétences des professionnels de santé.

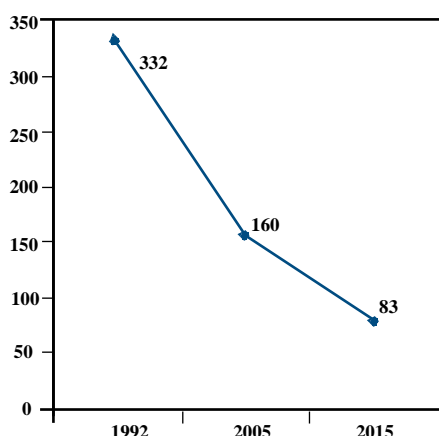
- Améliorer les capacités institutionnelles et de gestion des services de santé.

- Promouvoir la participation communautaire, ONG, secteur privé...

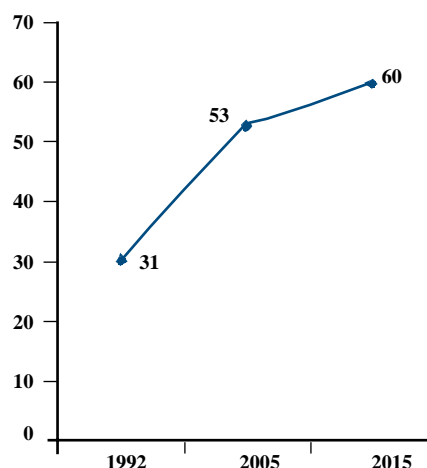
5 - EVOLUTION DES INDICATEURS

Cible	Indicateurs	Valeur 1990	Valeur 1998	Valeur 2005	Valeur 2010	Valeur 2015
Cible 6 : réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	-Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	332 (1992)	228 (1997)	160	112	83
	-Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	31 % (1992)	43 % (1997)	53 %	56 %	60 %

Evolution du taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes



Evolution de la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié



6 - CAPACITÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES PROGRÈS DE L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ MATERNELLE

	Fort	Moyen	Faible
Capacité à collecter des données	x		
Qualité de l'information récente		x	
Capacités à suivre l'information statistique		x	
Capacités à l'analyse statistique	x		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques, de planification et d'allocation des ressources		x	
Mécanismes de suivi et d'évaluation		x	

Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES

I - LUTTE CONTRE LE SIDA

Objectif : d'ici 2015, avoir limité la propagation du VIH/SIDA et maintenu le taux de prévalence au niveau d'épidémie peu active.

Indicateur : limiter la propagation du VIH/SIDA.

1 - SITUATION ACTUELLE

Depuis la déclaration du premier cas de SIDA au Maroc en 1986, 1113 cas cumulés (dont 63,3% sont de sexe masculin) ont été déclarés au 31 décembre 2002. Les aspects les plus saillants de l'analyse des données relatives à ces cas montrent que :

- i) le rythme de la progression annuelle des cas déclarés de SIDA accuse une augmentation depuis 1993.
- ii) le mode de transmission prédominant est le mode sexuel (82%) dont 72% par voie hétérosexuelle.
- iii) la tranche d'âge la plus touchée est celle des adultes jeunes: 68% des cas ont entre 15 et 39 ans.
- iv) une diminution très nette du ratio sexe au cours des dernières années, celui-ci est passé de 5,2 durant la période 1986/90 à 1,2 durant l'année 2001, v), presque la majorité des cas déclarés se trouvent en milieu urbain.

La surveillance sentinelle de l'infection à VIH montre que le Maroc reste actuellement un pays à faible prévalence, où le niveau d'épidémie est peu actif (inférieur à 1% chez les femmes enceintes). La séroprévalence du VIH en l'an 2001 était de 0,09% chez les patients porteurs d'IST, qui représenteraient la population à plus haut risque pour l'infection à VIH. En 2002, ce taux a été de 0,12% chez les femmes enceintes, qui représenteraient la population à plus bas risque et de 0,02% parmi les donneurs de sang.

Plus que le nombre de cas, c'est la progression de l'épidémie qui est préoccupante. En effet, la forte incidence des infections sexuellement transmissibles (IST) conjuguée à la précarité des conditions de vie de certaines couches de la population, fait craindre une évolution future accélérée de l'infection VIH/ SIDA. Ainsi, entre 1993 et 2002, le nombre de cas des (IST) est passé de 101.065 à 349.427. Ce chiffre est sans aucun doute bien en deçà de la réalité, en raison de la pratique de l'automédication et de la sous-notification des cas par les médecins du secteur privé.

2- DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

En dépit des efforts entrepris, la réponse nationale est encore confrontée à des obstacles qui ont surtout trait aux aspects sociaux, culturels et à l'accès aux groupes les plus vulnérables. Ils ont également trait aux ressources humaines et financières actuelles très réduites des organisations de la société civile.

La mise en place d'un système de surveillance de deuxième génération du VIH en 2003, va permettre d'avoir des données sur la séroprévalence chez les groupes les plus vulnérables et en particulier les groupes marginalisés.

Trois défis sont à surmonter pour limiter la propagation du VIH/SIDA au Maroc et rester au même niveau épidémique:

- Réduire la vulnérabilité à l'infection pour les personnes non infectées, ainsi

que la vulnérabilité à l'impact du SIDA pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

- Garantir la qualité des activités essentielles identifiées au cours du processus de planification stratégique et renforcer la couverture des groupes les plus vulnérables à l'infection.

- Décentraliser les activités de lutte en prenant en considération les spécificités régionales et provinciales.

3 - APPUI DE L'ENVIRONNEMENT

Le message délivré par sa Majesté le Roi Mohammed VI, lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies- (Session Spéciale), tenue à New York en Juin 2001, et l'inauguration par sa Majesté de l'Hôpital de Jour, pour la prise en charge des cas de VIH/SIDA, au Service des Maladies Infectieuses du CHU Ibn Rochd de Casablanca, prouvent l'engagement politique au plus haut niveau dans la lutte contre le SIDA au Maroc.

D'autre part, l'existence d'un Plan Stratégique National (PSN) de lutte contre le SIDA pour la période 2002-

2004, dont l'objectif final est la prévention et la réduction de l'impact du VIH/SIDA, permet aux partenaires du PSN dans la lutte contre le SIDA, Gouvernements et Organisations Non Gouvernementales, de centrer leurs efforts dans les domaines de prévention et des programmes de communication sociale, notamment dans le cadre de la décentralisation des activités de lutte. Elle leur permet également de renforcer la mise en œuvre des Plans Stratégiques Régionaux, et de couvrir certains groupes de la population les plus vulnérables à l'infection.

Le Maroc a aussi réussi à mobiliser des fonds pour la lutte contre le VIH/SIDA, de la part des Partenaires Internationaux et des Organismes de coopération bilatérale, dans le cadre de la mise en œuvre du PSN. D'autre part, il fait partie des pays membres de l'initiative "Access" avec l'ONUSIDA pour l'accès aux soins des patients SIDA, et a récemment bénéficié d'une allocation du Fonds Mondial pour la lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme.

4 - CAPACITÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES PROGRÈS DANS LA LUTTE CONTRE LE SIDA

	Fort	Moyen	Faible
Capacité à collecter des données	x		
Qualité de l'information récente		x	
Capacités à suivre l'information statistique	x		
Capacités à l'analyse statistique	x		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques, de planification et d'allocation des ressources		x	
Mécanismes de suivi et d'évaluation		x	

5 - EVOLUTION DES INDICATEURS

Indicateurs	1990	1998	2005	2010	2015
- Taux de Prévalence (% adultes 15- 49ans) (1)	0,03 (2)	0,07 (3)	0,2 (4)	0,2	0,2
Taux d'utilisation de la contraception (des femmes mariées de 15 à 49 ans)	42% (1992)	58,4%	-	-	-

(1) : Données de la surveillance de la séroprévalence chez les femmes enceintes (surveillance sentinelle).

(2) : Données de l'année 1994, année de démarrage de cette surveillance.

(3) : Données de l'année 1999, en 1998 cette surveillance n'a pas été faite chez la femme enceinte.

(4) : Donnée estimée vu l'objectif fixé qui est celui de maintenir le taux de prévalence au Maroc au même niveau d'épidémie peu active.

En conclusion, il est difficile pour le Maroc de faire des extrapolations du taux de prévalence, étant donné que celui-ci reste bas, au niveau d'épidémie peu active. L'objectif principal pour 2015 est de maintenir cette prévalence au même niveau épidémique et, à cet effet, de concentrer tous les efforts auprès des groupes les plus vulnérables à l'infection pour maîtriser le cours de l'épidémie et éviter d'arriver au niveau d'épidémie concentrée ou généralisée.

Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

II- LUTTE CONTRE LE PALUDISME

Objectif: d'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et voir commencer à inverser la tendance actuelle.

Indicateur :taux d'incidence pour 100.000 habitants du milieu rural.

1 - SITUATION ACTUELLE

Depuis le lancement du programme de lutte antipaludique en 1965, la stratégie poursuivie consistait à prendre en charge les cas dépistés et à protéger les populations par des activités de lutte antivectorielle.

Entre 1965 et 1978, les efforts accomplis ont permis de maîtriser rapidement la situation épidémiologique. Le nombre de cas est passé de près de 30900 en 1963 à une soixantaine de cas en 1978.

Cette régression remarquable de la situation épidémiologique obtenue grâce aux actions de lutte a incité les responsables nationaux, à mettre en œuvre à partir de 1998 une nouvelle approche stratégique en vue d'accélérer l'élimination du paludisme dans le pays.

Ainsi, en 1999 la Stratégie d'Élimination du Paludisme Autochtone (SEPA) a été mise en place au niveau de 25 provinces touchées ou à risque avec l'objectif d'éliminer la maladie de l'ensemble du territoire national au terme de l'an 2002. Cette stratégie a bénéficié du soutien technique et financier de la stratégie mondiale de l'OMS "Roll Back Malaria" ou "Faire reculer le paludisme". Cette intensification de la lutte a permis d'arrêter la transmission au cours des années 2000 et 2001 au niveau de toutes les zones à risque. Cependant, l'année 2002 a enregistré une réactiva-

tion de la transmission au niveau d'un ancien foyer de paludisme, ce qui témoigne de la difficulté à consolider et maintenir les résultats actuellement enregistrés. Pour cette raison, l'échéance d'élimination du paludisme fixée auparavant à l'année 2002 a été repoussée à l'année 2006. La priorité sera accordée donc au cours des quatre prochaines années à l'accentuation des activités de surveillance et de lutte afin de consolider les acquis, éviter de nouvelles contre performances et atteindre l'objectif d'élimination du paludisme en 2006.

2 - DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Parmi les contraintes et les difficultés identifiées, on peut citer :

- La réduction continue en personnel chargé des activités de surveillance sur le terrain, notamment les infirmiers itinérants.
- Les limitations en moyens de mobilité pour faciliter la tâche aux équipes sur le terrain.
- La difficulté de couverture sanitaire dans les zones d'accès difficile.
- L'insuffisance de la participation communautaire en matière de lutte antipaludique.
- L'insuffisance de la collaboration inter-sectorielle pour la réalisation d'actions efficaces de lutte contre le vecteur.

3 - APPUI DE L'ENVIRONNEMENT

Les actions entreprises dans le cadre de la Stratégie d'Élimination du Paludisme seront poursuivies et des efforts seront déployés en vue d'assurer les conditions requises pour leur efficacité et d'aplanir les difficultés rencontrées.

4 - AIDE AU DÉVELOPPEMENT

L'aide des partenaires au développement est sollicitée pour les domaines cités précédemment. Elle pourrait intervenir dans

d'autres secteurs en vue de renforcer davantage la lutte antipaludique.

En effet, la protection de la santé d'une population donnée est conditionnée par l'amélioration de ses conditions de vie dans le cadre d'un développement intégré et global. Il est par conséquent nécessaire d'améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural (habitat, routes, etc.) afin de réduire au strict minimum leur exposition aux maladies transmissibles.

5 - EVOLUTION DE L'INDICATEUR

Indicateur	1990	1998	2005	2010	2015
- Taux de prévalence du paludisme pour 100.000 habitants du milieu rural	6,5	0,5	0	0	0

6 - CAPACITÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES PROGRÈS DANS LA LUTTE CONTRE LE PALUDISME

	Fort	Moyen	Faible
Capacité à collecter des données	x		
Qualité de l'information récente	x		
Capacités à suivre l'information statistique	x		
Capacités à l'analyse statistique	x		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques, de planification et d'allocation des ressources	x		
Mécanismes de suivi et d'évaluation	x		

Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

III- LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

Objectif : d'ici 2015, avoir maîtrisé la tuberculose, et commencé à inverser la tendance actuelle.

Indicateur : taux d'incidence pour 100.000 habitants.

1 - SITUATION ACTUELLE

Comme dans beaucoup de pays à revenu intermédiaire et à développement humain moyen, la tuberculose demeure un problème majeur de santé publique au Maroc. Le Risque Aérien d'Infection (RAI) est estimé à 1,1% par an, avec des variations selon les régions de 0,7 à 1,6. Depuis 1980, 28.000 à 30.000 nouveaux cas de tuberculose (toutes formes confondues) sont dépistés chaque année. Le taux d'incidence des cas de tuberculose (toutes formes confondues) est de 100 nouveaux cas pour 100.000 habitants et celui des tuberculoses pulmonaires à microscopie positive est de 45 pour 100.000 habitants. Au Maroc, la tuberculose est une maladie de l'adulte jeune : 70% des cas ont un âge compris entre 15 et 45 ans, 55 % des cas de tuberculose, surviennent chez l'homme. La tuberculose est particulièrement fréquente dans les zones les plus urbanisées et les plus peuplées du pays.

La lutte contre la tuberculose a été toujours considérée par le Maroc comme une intervention sanitaire prioritaire. Elle est organisée dans le cadre du Programme National de Lutte Antituberculeuse (PNLAT) dont l'existence remonte à plusieurs décennies. Le nouveau programme antituberculeux a été révisé pendant l'année 1990.

L'objectif général du PNLAT est de réduire de façon notable la transmission du bacille tuberculeux dans la population.

La Stratégie de Traitement de Courte Durée a été introduite au Maroc, dans toutes ses composantes dès 1991, et a donné des résultats encourageants.

2 - DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les difficultés sont dues principalement aux facteurs suivants :

- La pauvreté et l'analphabétisme (facteurs déterminants dans l'éclosion et la dissémination de la tuberculose dans la population marocaine).
- L'insuffisance des moyens de mobilité pour assurer une supervision régulière des activités du PNLAT.
- L'insuffisance du personnel qualifié pour le diagnostic microscopique de la tuberculose.

3 - APPUI DE L'ENVIRONNEMENT

Il convient de souligner :

- L'engagement des pouvoirs publics à lutter contre la tuberculose.
- La gratuité de toutes les prestations en matière de tuberculose et le financement des différentes activités du PNLAT.

Pour améliorer davantage le dépistage de la tuberculose pulmonaire parmi les consultants pour signes respiratoires, une stratégie de prise en charge intégrée et hiérarchisée de la tuberculose et des autres maladies respiratoires (essentiellement par les infections respiratoires aiguës, l'asthme et les broncho-pneumopathies chroniques obstructives) est en cours de mise en place.

4 - PRIORITÉS POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Les partenaires au développement pourraient apporter une assistance pour :

- Renforcer la supervision des activités du PNLAT.
- Assurer la qualification du personnel nécessaire.

Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

5 - EVOLUTION DE L'INDICATEUR

Indicateurs	1990	1998	2005	2010	2015
-Taux d'incidence pour 100.000 habitants	108	104,7	100	100	100

6 - CAPACITÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES PROGRÈS DANS LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

	Fort	Moyen	Faible
Capacité à collecter des données	x		
Qualité de l'information récente	x		
Capacités à suivre l'information statistique	x		
Capacités à l'analyse statistique	x		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques, de planification et d'allocation des ressources	x		
Mécanismes de suivi et d'évaluation	x		

DEVELOPPEMENT DURABLE ET PROTECTION DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

Objectif : assurer un environnement durable

Indicateur : mise en œuvre des stratégies pour le développement durable

1 - SITUATION ACTUELLE

Le Maroc, à l'instar des autres pays, a engagé une politique environnementale fondée sur le concept de développement durable en tant que facteur clé de la promotion économique et sociale du pays.

Il dispose, actuellement, d'un ensemble d'outils et de programmes de mesure et d'observation de la qualité de l'Environnement (Observatoire national de l'Environnement, programmes de veille météorologique et climatique de la météorologie nationale, Laboratoire national de l'Environnement, Observatoire national de la Sécheresse, Laboratoire public d'études et d'essai, et autres laboratoires et départements sectoriels), qui permettent d'appréhender, de suivre et d'évaluer la politique mise en œuvre.

Le Maroc contribue activement dans les instances et assises internationales relatives aux aspects scientifiques, techniques et législatifs des changements climatiques et globaux. Cependant il est à signaler que le pays à l'instar des autres pays est soumis à des répercussions d'ordre planétaire de ces changements. Ainsi, toute politique nationale de redressement de la qualité de l'environnement ne saurait être efficace si des nations ne contribuent pas dans la réduction des causes de ces changements. L'évolution démographique et la croissance économique n'ont pas manqué d'engendrer une forte pression sur les ressources natu-

relles et une dégradation multiforme de l'environnement. Ces dégradations continues de l'environnement menacent la capacité du pays à poursuivre sa croissance économique et à supporter les énormes coûts économiques et humains en termes d'impacts sanitaires qui peuvent en résulter. En effet, il a été estimé que le coût de la dégradation de l'environnement représente annuellement 20 milliards de Dirhams soit environ 8% du PIB national. En dépit des efforts déployés par l'ensemble des acteurs concernés, la situation du secteur demeure caractérisée par l'acuité de certains problèmes majeurs. Ces derniers peuvent être regroupés autour des principaux axes suivants :

. La protection des ressources en eau.

Les besoins en eau pour l'agriculture et la demande d'eau potable et industrielle augmentent à un rythme élevé. Selon les estimations faites, le Maroc pourrait, dans une vingtaine d'années, connaître des problèmes de pénurie, si les méthodes actuelles d'exploitation et de gestion n'étaient pas réformées. Elles engendrent, en effet, des gaspillages importants qui sont aggravés notamment par :

- Les pertes dues à l'état du réseau de distribution, insuffisamment entretenu.
- La dégradation de la qualité de l'eau par la pollution.
- Les sécheresses fréquentes au cours de ces dernières années.
- Le faible recyclage des eaux usées.

. La protection et la préservation des sols et du littoral.

La dégradation des sols résulte principalement de l'érosion qui s'est accélérée à cause de la déforestation, de la surexploitation des zones de parcours et des défrichements incontrôlés. Elle est due également à la désertification qui s'est amplifiée et à la salinité dans les périmètres irrigués.

L'utilisation abusive du bois de feu provenant de la forêt, comme source d'énergie dans le milieu rural, provoque des destructions de la forêt et de la biodiversité parfois irrémédiables. On évalue à 31 mille ha le couvert végétal qui disparaît chaque année à cause de l'action de l'homme et des conditions climatiques. Cette évolution contribue à aggraver la pauvreté de la population rurale.

Le développement des énergies renouvelables (éolienne et solaire), qui a déjà commencé, constitue une voie prometteuse pour la promotion du monde rural.

La dégradation touche également les zones du littoral en raison de la pollution due principalement à l'urbanisation excessive et non organisée du littoral, et au rejet des déchets industriels et domestiques sans traitement préalable.

. La réduction des déchets et l'amélioration de leur gestion.

L'extension des périmètres urbains et la croissance démographique nécessitent des efforts considérables pour répondre aux besoins d'assainissement et de réduction des déchets. Le système d'assainissement existant est défaillant. Il se caractérise par une grande inégalité entre milieux urbain et rural. Par exemple en matière d'assainissement liquide, 7 ménages sur 10 en milieu urbain sont raccordés au réseau d'assainissement, contre un ménage sur 100 en milieu rural. La majeure partie des ménages ruraux se contentent de jeter leurs eaux usées dans la nature avec

toutes les répercussions préjudiciables que cela entraîne sur la santé de la population et le milieu naturel.

Les déchets solides des villes sont jetés dans des endroits mal aménagés à la périphérie des périmètres urbains. Ils affectent davantage le milieu rural que le milieu urbain. Le système de traitement et de recyclage est encore embryonnaire. La plus grande partie des infrastructures d'assainissement reste à créer ou à rénover.

. L'amélioration de la qualité de l'air et la réduction de la pollution atmosphérique.

En général, la pollution atmosphérique demeure relativement limitée au Maroc. Elle commence cependant à créer des problèmes préoccupants dans les principales agglomérations urbaines notamment Casablanca et Rabat. Des textes réglementant le contrôle de l'émission des gaz émanant des véhicules de transport ont été promulgués. Leur application n'a pas véritablement commencé en raison sans doute de l'absence des moyens nécessaires.

. Initiatives mises en œuvre.

En vue de surmonter les défis qui se posent dans le domaine de l'environnement, des efforts importants ont été déployés par les pouvoirs publics. Ils ont porté principalement sur :

- La mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement Durable.
- La préparation d'un cadre législatif favorable à la maîtrise de la dégradation des ressources naturelles.
- Le lancement des programmes pilotes, avec la collaboration internationale, pour la promotion des concepts novateurs de Développement Durable.
- L'initiation d'un processus de concertation, dans le cadre d'un programme de coopération pour l'élaboration du Programme d'Action Nationale pour l'Environnement (PANE) visant la sensibilisation des acteurs concernés.

- L'adoption des programmes sectoriels en matière de préservation des ressources naturelles portant notamment sur la lutte contre la désertification, la préservation et le développement de la forêt, et le développement des ressources en eau.

. Résorption de l'habitat insalubre.

Soucieux d'améliorer les conditions de vie de la population, les pouvoirs publics attachent une importance considérable à la résorption de l'habitat insalubre, vu l'impact des conditions d'habitat sur le bien être de la population et sur l'environnement et d'une manière générale sur le développement durable. Dans ce cadre, un intérêt particulier est accordé à la lutte contre l'habitat insalubre au moyen de stratégies appropriées. Celles-ci se basent sur quatre axes principaux :

- Donner la priorité à l'habitat social et développer le périurbain. Pour ce faire, les efforts sont concentrés sur l'urbain et le périurbain en vue de relancer le secteur de l'habitat social et de développer des centres intégrés.
- Renforcer les programmes de lutte contre l'habitat insalubre en faisant participer les collectivités locales et les associations de quartiers.
- Inciter le secteur privé à participer davantage dans la production de l'habitat social.
- Redynamiser le rôle des Etablissements publics, en précisant le champ d'action de chacun d'eux, en vue d'assurer la complémentarité entre eux d'une part, et entre leurs actions et celles des promoteurs immobiliers privés d'autre part.
- Œuvrer en vue de doubler le niveau des réalisations de l'habitat réglementaire afin de répondre aux besoins, ce qui nécessite une révision des méthodes et des moyens de production.

Cette stratégie connaît un début de concrétisation par la formulation d'un programme national de résorption de l'habitat insalubre qui portera sur

630.000 ménages, dont la période de réalisation s'étalera sur 10 ans (2002-2011). Le financement sera assuré à raison de 53% par les contributions des bénéficiaires et 47% par les subventions publiques.

Par ailleurs, une politique appropriée est envisagée pour encourager les promoteurs immobiliers, notamment privés, à réaliser des programmes de logements sociaux de grande envergure. A cet effet, les pouvoirs publics ont institué dans le cadre des lois de finances 1999-2000 et 2001 une défiscalisation totale des programmes sociaux comportant au moins 2.500 logements réalisés dans un délai maximum de 5 ans. Grâce à cette incitation fiscale, 17 promoteurs ont déjà manifesté leur intérêt et soumis aux autorités compétentes plusieurs programmes totalisant 47.500 logements sociaux. Ces programmes seront réalisés essentiellement dans les grandes agglomérations, où les besoins en logements sociaux sont les plus pesants.

2 - DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La multitude des intervenants, l'insuffisance des mécanismes de coordination, la vision et la gestion sectorielles, la faiblesse de l'arsenal juridique et des mesures d'incitation, de sensibilisation et d'éducation, sont des facteurs qui compliquent davantage la gestion du problème de l'environnement.

Le déficit écologique, qui se traduit également par des répercussions économiques et sociales, risque de compromettre, à brève échéance, les objectifs de développement du pays.

3 - APPUI DE L'ENVIRONNEMENT

En se ralliant à la volonté internationale de préserver l'environnement et d'appliquer l'Agenda 21 (programme du 21ème siècle pour la préservation de l'environnement de la communauté internationale), le Maroc a décidé d'œuvrer en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement. Il a ainsi signé et

ratifié les principales conventions et protocoles internationaux, ainsi que certains accords bilatéraux de coopération internationale.

Le Plan d'Action National pour l'environnement constitue la réponse des pouvoirs publics au constat établi de l'état de l'environnement.

La stratégie adoptée vise à faire de la question environnementale une préoccupation centrale du développement socio-économique et à améliorer le cadre de vie de la population. Cette stratégie est axée principalement sur :

- La protection de l'environnement et la réalisation du développement durable.
- L'amélioration de la qualité de vie des citoyens (réduction des maladies à transmission hydrique et respiratoires, réduction de la pauvreté).
- La conservation et l'amélioration de la productivité du capital naturel.
- L'amélioration de la compétitivité et de l'efficacité économique.
- La réduction du coût de dégradation de l'environnement.
- L'amélioration et le renforcement de la coordination de l'action environnementale.

Les mesures préventives :

- Le renforcement et l'harmonisation de l'arsenal juridique et réglementaire (lois, décrets et normes).
- L'amélioration et la dynamisation du cadre institutionnel en insufflant un

esprit nouveau aux institutions existantes, les renforcer et leur faire prendre conscience de leurs responsabilités respectives pour mieux préserver et gérer l'environnement.

- Le renforcement des mécanismes d'incitations financières pour une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
- La réalisation des programmes d'aménagement nécessaires.
- Le renforcement des outils de sensibilisation et de communication avec les populations et les intervenants dans le domaine de l'environnement.

Les mesures curatives :

- La restauration de la qualité des milieux (sols, nappes, retenues d'eau, etc...).
- Le traitement des rejets.
- La mise en place d'un corps de suivi et de contrôle de l'environnement : " Police de l'environnement ".

4 - AIDE AU DÉVELOPPEMENT

L'engagement du Maroc en matière d'environnement et de développement durable nécessite une assistance internationale en vue d'atteindre les objectifs escomptés. L'aide des partenaires au développement est nécessaire pour la concrétisation des objectifs du Plan d'Action National en matière d'Environnement (PANE). Celui-ci définit les différentes actions à entreprendre, et donne une estimation de leur coût.

5 - EVOLUTION DES INDICATEURS

Cibles	Indicateurs	Valeur 1990	Valeur 1998	Valeur 2005	Valeur 2010	Valeur 2015
Cible 7 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.	. Proportion de zones forestières.	11,8% (1991)	12% (2000)	-	-	-
	. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité.	49.000 ha (en 1991)	-	545.000 ha (2001)	-	-
	. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique).	10,2 PPA/kg Equivalent pétrole (1992)	9,9 dollars PPA/kg Equivalent pétrole (1992)	-	-	-
	.Emissions du dioxyde de carbone en tonnes E-CO2 par habitant	1,84 E-CO2/ha en (1994)	1,93 tonnes par habit. (1999)	-	Scénario de référence	
					2,27	2,97
					Scénario d'atténuation	
					2,09	2,72

Cibles	Indicateurs	Valeur 1990	Valeur 1998	Valeur 2005	Valeur 2010	Valeur 2015
Cible 8 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre.	. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure	92,9%	87,9%	-	-	-
Cible 9 : Réussir d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.	. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	80,1%	79,8%	-	-	-
	. Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements	88,1%	89,6%	-	-	-

6 - CAPACITÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

	Fort	Moyen	Faible
Capacité à collecter des données	x		
Qualité de l'information récente		x	
Capacités à suivre l'information statistique		x	
Capacités à l'analyse statistique		x	
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques, de planification et d'allocation des ressources		x	
Mécanismes de suivi et d'évaluation		x	

Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

CONCLUSION

Le but de ce rapport n'est pas de présenter une analyse détaillée des domaines et secteurs retenus, mais d'évaluer, d'une manière synthétique, les progrès réalisés, et d'évoquer les problèmes qui constituent des défis majeurs auxquels le Maroc devra faire face dans les années à venir, en relation avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Compte tenu de la disponibilité des informations et des données disponibles en quantité et en qualité, et de l'adaptation des indicateurs retenus au cas marocain, il a été possible, dans le cadre de ce premier rapport, d'évaluer 31 indicateurs correspondant aux 11 cibles relatives aux 7 objectifs du Millénaire pour le Développement.

Il ressort des évaluations réalisées et des perspectives se dégageant des évolutions récentes sur le plan économique et social, que le Maroc pourrait atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement pour un nombre non négligeable de domaines.

Ainsi, grâce aux efforts soutenus en matière d'éducation et de formation, le taux de scolarisation au primaire, de l'ordre de 52,4% en 1990 et de 73,5% en 1998, atteindra 100% vers 2010, bien avant 2015. Il en est de même de la proportion d'écoliers achevant les études primaires qui se situait aux environs de 71,4% en 1990, 82,7% en 1999 et atteindrait 90% en 2005 et près de 100% en 2015. Le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 à 24, évalué à 62,4% en 1990 et 64,3% en 1999 s'élèverait à 80% en 2010 et 100% en 2015 selon les objectifs stipulés par la charte nationale d'éducation et de formation.

La réduction de deux tiers, entre 1990 et 2015, du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est à la portée du Maroc. En témoigne l'évolution encourageante de ce taux dont le niveau était de 76 pour mille en 1992, 46 pour mille en 1997 et serait de l'ordre de 35 pour mille en 2005, 30 pour mille en 2010 et 25 pour mille en 2015.

La réduction de trois quarts, entre 1990 et 2015 du taux de mortalité maternelle est aussi réalisable vu l'évolution favorable que connaît ce taux. En effet, son niveau était de 332 pour cent mille naissances vivantes en 1992 et 228 en 1997. Il atteindrait 160 en 2005, 112 en 2010 et 83 en 2015.

S'agissant de la maîtrise du paludisme et d'autres grandes maladies, il est à signaler que des résultats positifs sont enregistrés par le Maroc en la matière. Ainsi, concernant la lutte contre le VIH/Sida, le pourcentage de prévalence des adultes de 15 à 49 ans a été estimé à 0,03 en 1990 et 0,07 en 1998 ; mais il est jugé possible de le maintenir à un niveau identique à celui d'épidémie peu active, soit 0,2 à partir de 2005.

Le taux de prévalence du paludisme est estimé à 6,5 pour cent mille habitants en 1990 et 0,5 en 1998. Cette évolution favorable rend possible l'élimination du paludisme à partir de 2005. Quant à la tuberculose, la limitation de sa propagation est maîtrisable, puisque le taux d'incidence pour cent mille habitants est estimé pouvoir être maintenu au niveau de 100 à partir de 2005 après avoir atteint 108 en 1990 et 105 en 1998.

Concernant la promotion de la femme, le Maroc qui a mis en place les conditions

favorables à la participation de la femme à la prise de décision et à l'exercice d'activités économiques et sociales, s'inscrit, surtout après la formulation du nouveau code de la famille, dans des perspectives prometteuses en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Par ailleurs, la réduction de cinquante pour cent, entre 1990 et 2015, de la proportion de la population vivant dans la pauvreté absolue, suppose la réduction au Maroc de ce taux de 7% observé en 1990 à 3,5% en 2015. Cet objectif est potentiellement réalisable par le Maroc au moyen d'un appui plus fort à la croissance économique, à la création d'emplois, et à la coordination plus étroite des efforts entrepris dans les domaines de lutte contre la pauvreté et d'atténuation des disparités sociales et régionales.

Les priorités économiques et sociales poursuivies actuellement par le Maroc confortent de telles perspectives. En effet, les efforts déployés par les pouvoirs publics sont centrés en priorité sur :

- L'amélioration des conditions d'habitat de la population par la lutte contre l'habitat insalubre et la promotion de l'habitat social.
- Le renforcement des programmes d'infrastructure économique (eau potable, électrification et désenclavement), notamment en milieu rural.
- L'accélération de la mise en œuvre de la charte de l'éducation et de la formation en vue de généraliser la scolarisation au primaire et l'amélioration de la qualité de l'enseignement.
- L'activation des procédures de mise en œuvre du projet d'assurance maladie obligatoire et le régime d'assistance médicale au profit des personnes économiquement faibles non éligibles à l'assurance maladie obligatoire.
- La promotion de l'emploi par des mesures incitatives de relance de l'activité économique et d'encouragement du secteur privé à participer plus activement au processus de développement du pays.

- La valorisation du dialogue social par la révision à la hausse des bas salaires et l'amélioration des conditions de travail au sein du marché de l'emploi entre les partenaires économiques et sociaux.

- La promotion de la place de la femme par le renforcement du cadre institutionnel et juridique qui régit sa participation dans la société marocaine et par la mise en œuvre du cadre de la famille.

- Le renforcement des programmes d'alphabétisation pour faciliter l'intégration de la femme dans le tissu économique et renforcer son autonomie.

En somme, le Maroc est naturellement engagé dans la voie permettant potentiellement d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Cependant, il faudrait que les efforts engagés dans les différents domaines afférents à ces objectifs soient consolidés et mis en œuvre dans un cadre plus cohérent, mieux intégré et coordonné, un cadre qui réunisse, selon une approche diversifiée, tous les acteurs pouvant élaborer, réaliser et piloter des programmes intégrés orientés vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les progrès accomplis devraient être suivis et évalués avec soin pour s'assurer qu'ils s'inscrivent bel et bien dans le cycle d'action visant à atteindre les niveaux des indicateurs fixés pour différentes cibles de ces objectifs à l'horizon 2015.

Par ailleurs, si l'examen de la capacité de suivi et d'évaluation des progrès devant être enregistrés montre, dans le cadre du présent rapport, qu'elle est dans l'ensemble forte ou moyenne, il n'en demeure pas moins, que le Maroc est appelé à investir davantage dans le renforcement de cette capacité et dans la réalisation d'études, d'enquêtes et de collecte de données pertinentes pour assurer les informations permettant une évaluation de qualité de ces progrès et une appréciation supérieure des performances obtenues.

BIBLIOGRAPHIE

Haut Commissariat au Plan

- Plan de Développement Economique et Social 2000-2004, Direction de la Planification.
- Rapports nationaux sur le développement humain, 1997, 1998-1999, Direction de la Planification.
- Rapports annuels d'exécution du Premier Programme de Priorités Sociales (BAJ1), 1997 à 2001, Direction de la Planification.
- Enquête Nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, 1998-1999, Direction de la Statistique.
- Enquêtes Nationales sur le niveau de vie des ménages 1990-91 et 1998-99, Rapports de Synthèse, Direction de la Statistique.

Ministère de la Santé

- Enquêtes Nationales sur la Population et la Santé (ENPS), 1992, 1997.
- Enquête Nationale sur la santé de la mère et de l'enfant (PAPCHILD), 1997.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

- Bilan Commun de Pays 2000, PNUD.
- Rapport Mondial sur le Développement Humain 2002, PNUD.
- Initiative 20/20, Rapport National sur la Situation des Services Sociaux essentiels, 2002.

Fonds Alimentaire Mondial (FAO)

- La situation Mondiale de l'Alimentation et de l'Agriculture, 2001 et 2002, FAO.

Banque mondiale

- Royaume du Maroc- Mise à jour de la pauvreté.
- Royaume du Maroc- Note sur la Protection sociale (19 décembre 2002).

